

CH de Clermont-Ferrand : des DASRI mieux triés pour moins impacter

Sanitaire

Date de publication : 30 avril 2025

Généralités

Objectif :

L'objectif est de supprimer de la filière des DASRI les déchets d'activités de soins qui ne présentent pas de source infectieuse afin qu'ils suivent les filières appropriées (Déchets assimilables aux ordures ménagères, plastique…).

La pratique consiste à considérer comme DASRI (selon code de santé publique et note SF2H du 02/10/2022), uniquement les déchets d'activité de soin qui présentent une source infectieuse ainsi que les :
- Objets piquants, coupants et tranchants,
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
- Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

A cette liste, s'ajoutent les poches avec des liquides non vidangés et les déchets de soins très sanguinolents.

Etapes de mise en oeuvre

- La première étape consiste à informer tous les acteurs publics et privés intervenants dans la gestion des déchets (DREAL, syndicats intercommunaux de traitement des déchets, prestataires de déchets…) pour les informer du projet et en vérifier auprès d'eux la faisabilité.

- La deuxième étape est de requalifier les DASRI et redéfinir la procédure de tri interne à l'établissement.

- La troisième étape est d'informer le personnel au travers d'outils de communication interne (notes, flyers…) et des relais sur le terrain (ambassadeurs, référents «déchets»…).

- La dernière étape consiste à adapter le nombre de conditionnements et de contenants dans les locaux à déchets des services en fonction de l'évolution prévisible de la volumétrie des flux de déchets par filière (diminution des DASRI, augmentation des Déchets assimilables aux ordures ménagères, du plastique…).

Essaimage

Les principaux leviers

- La recherche d'économies dans la gestion des déchets
- Un personnel volontaire et impliqué dans le tri des déchets.

Les principaux freins

- Un mode de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) par enfouissement
- La non-acceptation par l'incinérateur des DAOM qu'il considère comme des DASRI par une maîtrise insuffisante de la réglementation.
- Capacité de l'incinérateur à traiter davantage de DAOM.

Témoignages

> *Cette pratique a permis à l'établissement de réaliser des économies importantes tout en ayant un tri des déchets plus mesuré et adapté.*
>
> **Frédéric PHILIPPE, Ingénieur en charge du Pôle de Logistique Intégrée**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

fphilippe@chu-clermontferrand.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 janvier 2020

Durée du projet : 12 mois

CHU de Clermont-Ferrand 63000

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
Les économies potentielles pour l'établissement.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

10/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Peu

Personnel (équipe projet, déploiement...)

A considérer

Des compétences en interne

Il faut avoir une bonne maîtrise de la réglementation et de la gestion des flux de déchets.

Beaucoup

Des compétences externes (prestations externes)

Non, pas nécessaires si compétences internes suffisantes (hygiène hospitalière, logistique, conseiller à la sécurité…).

Peu

Des équipements, du matériel

Possibilité de disposer de bacs supplémentaires de DAOM, plastique, carton…

A considérer

Des financements (internes et externes)

Aucun sauf si appel à un consultant extérieur.

Peu

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles
- [x] Autres : Service de l'hygiène hospitalière, Service communication

Les impacts

Sur l'environnement : Pas d'impacts

Le nombre de tournées d'enlèvement de DAOM par notre prestataire a augmenté alors que celui des DASRI est resté identique.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Ils ont pu appliquer un tri plus vertueux des déchets et participer aux économies de l'Etablissement.

Sur les usagers : Pas d'impacts

Sur l'organisation : Impacts positifs

Il a fallu réadapter les tournées de collecte internes en fonction de la nouvelle volumétrie des flux par filière de déchets.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Le projet a permis de réduire le coût global des déchets de manière très significative (diminution de 61% des DASRI entre 2020 et 2024).

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement